



## RAPPORT DE GESTION DE LA FONDATION DE PRÉVOYANCE DE LA SSO POUR L'EXERCICE 2008

### Rapport annuel

Suite à une année boursière catastrophique, de nombreuses caisses de pensions ont subi des découverts massifs durant l'exercice écoulé. Pour la Fondation de prévoyance de la SSO aussi, 2008 fut sans doute une mauvaise année, mais elle aura surtout constitué un défi permanent pour le conseil de fondation et ses conseillers. A peine avons-nous franchi une étape importante en accédant à l'autonomie partielle, avec Prime Solution, que la bourse a commencé à dégringoler. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que la performance de nos quatre gestionnaires de fortune ait été le point numéro 1 à l'ordre du jour pour toutes les séances du conseil de fondation. Le compte rendu mensuel détaillé et consolidé établi par UBS, notre banque dépositaire pour les titres, a été examiné à la loupe et des propositions de mesure ont été discutées, à la lumière d'autres analyses *ad hoc* faites par notre spécialiste en placements financiers, le Professeur G. Hobein. Il est apparu assez rapidement que nous ne pouvions prendre la responsabilité de rémunérer les avoirs de vieillesse à un taux uniforme de 3,25% à la fin de l'année, comme nous l'avions indiqué. Le degré de couverture de notre institution de prévoyance s'en serait trouvé gravement menacé, alors que l'objectif déclaré du conseil de fondation est d'éviter tout découvert en dépit des difficultés. Après de nouvelles pertes boursières colossales en septembre et en octobre, nous avons dû informer les destinataires en décembre que, contrairement à ce qui avait été annoncé, les avoirs de vieillesse ne pourraient très probablement être rémunérés en 2008 qu'aux taux ordinaires, soit 2,75% pour la partie obligatoire et 2,25% pour la partie surobligatoire; décision qui n'a pas été facile à prendre. Cette mesure, qui était inéluctable au vu du résultat définitif de l'exercice 2008, nous a permis de clôturer l'exercice avec un degré de couverture de 106,07% (degré de couverture des réserves mathématiques pour lesquelles la fondation assume le risque). Ainsi, nos assurés n'ont pas à subir les désagréments tels que la réduction des prestations de sortie (après déduction des lacunes de couverture), la suspension des versements anticipés pour la propriété du logement, la rémunération zéro des avoirs de vieillesse, etc., auxquels sont confrontées les personnes assurées de nombreuses caisses de pensions.

Par ailleurs, la marche des affaires de la fondation a évolué de façon toute à fait satisfaisante, même s'il ressort de questions transmises au secrétariat ou aux membres du conseil de fondation – telles que «*Nos fonds sont-ils en sûreté chez Swiss Life?*» ou «*Pourquoi effectuons-nous toujours des versements à UBS?*» – que de nombreux destinataires se préoccupent fortement de la sécurité des fonds de prévoyance. Tous les secteurs s'inscrivent en hausse, même si les taux de croissance n'ont pas toujours les proportions de celle de l'année précédente. Le nombre des assurés actifs a augmenté de 3,25% pour passer à 5 207. Le volume des primes approche quant à lui les 60 millions de francs (+4,97%). A la fin de l'année, la réserve mathématique des actifs s'établissait à 732 millions de francs (+6,29%) et la somme des rachats volontaires s'élevait à 41 millions de francs (+10,8%). Ces chiffres prouvent que notre institution de prévoyance est toujours considérée comme attrayante et sûre. Cela conforte le conseil de fondation dans sa ligne de conduite, qui garantit sécurité et plans de prévoyance intéressants aux propriétaires de cabinet et à leurs collaborateurs.

A la fin de l'année, la composition de l'effectif des assurés était la suivante: 4 215 salariés (contre 4 041 l'année précédente) et 992 employeurs (contre 1 002 l'année précédente). En fin d'exercice, 183 personnes (contre 158 l'année précédente) bénéficiaient d'une rente, qui s'avérait être une rente de vieillesse pour 111 d'entre elles (contre 100 l'année précédente). Eu égard à la mauvaise année boursière, Swiss Life n'a pas été en mesure de rémunérer les avoirs de vieillesse gérés par ses soins dans le cadre de Prime Solution à des taux supérieurs aux taux d'intérêt minimaux, lesquels sont de 2,75% pour la part obligatoire et de 2,25% pour la part surobligatoire. En revanche, la fondation a encaissé un peu plus de deux millions de francs au titre du bénéfice réalisé dans le cadre de l'assurance de risque conclue auprès de Swiss Life. Conformément à la décision du conseil de fondation, ce bénéfice ne sera pas distribué, mais servira à couvrir les engagements de la fondation (art. 23 du règlement de prévoyance).

Durant l'exercice de référence, aucun changement n'est intervenu au niveau du personnel du conseil de fondation. La question de la relève est toutefois un thème récurrent lors des séances du conseil de fondation, car il faudra assurer la succession d'au moins un représentant des employeurs et un représentant des salariés à l'expiration du mandat actuel, en 2011. A cet égard, le rajeunissement du conseil de fondation est un objectif prioritaire.

Les comptes annuels présentés ci-après ont été approuvés par le conseil de fondation sur recommandation de Fiduria AG, Berne, notre organe de contrôle.

## COMPTES ANNUELS

### BILAN

ACTIF	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
<b>Placements</b>	<b>774 094 956,65</b>	<b>29 948 256,88</b>
Liquidités	49 512 261,47	9 375 350,25
Créances	12 118 357,40	4 635 719,63
Placements financiers	712 464 337,78	15 937 187,00
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>4 194 493,79</b>	<b>7 891 195,05</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>60 753 841,00</b>	<b>731 742 238,00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>839 043 291,44</b>	<b>769 581 689,93</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes</b>	<b>6 314 301,33</b>	<b>3 931 965,93</b>
Prestations de libre passage	2 923 178,85	-
Autres dettes	3 391 122,48	3 931 965,93
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>28 370 347,93</b>	<b>10 434 533,95</b>
<b>Réserve de contributions des employeurs</b>	<b>490 481,10</b>	<b>546 133,70</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>793 023 501,00</b>	<b>731 742 238,00</b>
Avoirs de vieillesse des assurés en activité	732 269 660,00	-
Passif provenant de contrats d'assurance	60 753 841,00	731 742 238,00
<b>Réserves de fluctuation de valeur</b>	<b>10 843 660,08</b>	<b>13 996 402,00</b>
<b>Capital de la fondation</b>	<b>1 000,00</b>	<b>8 930 416,35</b>
Capital de dotation	1 000,00	1 000,00
Report de l'exercice précédent	8 929 416,35	6 313 819,60
Excédent de produits	-8 929 416,35	2 615 596,75
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>839 043 291,44</b>	<b>769 581 689,93</b>

<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Apports provenant de cotisations et autres produits</b>	<b>780 341 574,60</b>	<b>139 402 247,00</b>
Cotisations des assurés LPP	59 500 050,25	59 169 304,00
Subside(s) du fonds de garantie	317 549,75	199 676,00
PU/PLP/entrées, reprises	719 133 916,00	80 033 267,00
Remboursements EPL, divorce	1 390 058,60	-
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-66 993 749,40</b>	<b>-16 509 612,00</b>
Rentes de vieillesse et de survivants	-2 145 194,60	-1 965 596,00
Rentes d'invalidité	-807 370,80	-718 312,00
Exonérations des primes	-	-559 071,00
Capitaux en cas de vie	-16 237 533,00	-34 232 691,00
Capitaux en cas de décès	-129 304,00	-2 722 044,00
PLP en cas de sortie	-42 414 023,00	-74 572 898,00
Versements anticipés EPL, divorce	-5 260 324,00	-1 739 000,00
<b>Constitution/dissolution du capital de prévoyance, des provisions techniques et des réserves de contributions</b>	<b>-714 353 953,00</b>	<b>1 300 000,00</b>
Constitution des avoirs de vieillesse/reprises	-771 471 134,00	-
Dissolution des avoirs de vieillesse	42 619 257,00	-
Dissolution des droits à la prestation de libre passage	20 417 574,00	-
Rémunération des avoirs de vieillesse	-15 742 359,60	-
Rémunération de la réserve de contributions des employeurs	-9 309,40	-
Dissolution du report des excédents non distribués	6 525 000,00	-
Dissolution de la provision pour excédents à distribuer	3 307 019,00	-
Dissolution du fonds de couverture des excédents de sinistres	-	1 300 000,00
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>8 472 305,05</b>	<b>124 377 544,00</b>
Décompte de Swiss Life pour prestations	5 560 196,40	115 950 541,00
Exonération des primes Swiss Life	776 143,90	559 071,00
Part d'excédent de Swiss Life	2 005 513,00	7 577 278,00
Excédent de Swiss Life résultant de dissolutions	-	13 435,00
Excédent de l'exercice précédent non (re)distribuable	-	244 647,00
Dissolution des fonds libres de Swiss Life	-	32 572,00
Autres produits	130 451,75	-
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-14 076 984,92</b>	<b>-46 048 101,40</b>
Prime LPP de Swiss Life	-	-59 169 304,00
Intégration PU/PLP LPP de Swiss Life	-	-80 033 267,00
Cotisations de Swiss Life pour la compensation du renchérissement	-	-43 935,00
Cotisations de Swiss Life au fonds de garantie	-253 453,20	-276 595,40
Prime de risque, prime pour frais de gestion et prime d'épargne	-7 567 738,75	-
Frais relatifs aux événements particuliers	-284 400,00	-
Répartition des excédents	-	-6 525 000,00
Versements pour rachat de rentes	-1 433 668,00	-
Versements pour financement du taux de conversion	-76 030,00	-
Autres charges	-4 461 694,97	-
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-6 610 807,67</b>	<b>2 522 077,60</b>

	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Résultat des placements</b>	<b>-3 992 842,11</b>	<b>1 725 600,60</b>
Résultat des intérêts	12 527 420,24	193 730,38
Résultat des titres	-16 520 262,35	1 531 870,22
<b>Résultat de l'administration</b>	<b>-1 478 508,49</b>	<b>-1 143 380,45</b>
Frais d'administration	-828 563,89	-655 756,20
Frais de marketing et de publicité	-649 944,60	-688 268,45
Autres produits	-	200 644,20
Autres frais	-	-
<b>Excédent des charges/des produits avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-12 082 158,27</b>	<b>3 104 297,75</b>
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	3 152 741,92	-488 701,00
<b>Excédent des charges/des produits</b>	<b>-8 929 416,35</b>	<b>2 615 596,75</b>

## EXPLICATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

### Généralités

Suite au passage du contrat complet de Swiss Life à Prime Solution (solution spéciale de Swiss Life destinée aux caisses de pensions semi-autonomes), la présentation du bilan et du compte d'exploitation a dû être modifiée. Il n'est donc plus possible de faire une comparaison directe entre les chiffres de 2008 et ceux de 2007.

Durant l'exercice écoulé, des réserves de fluctuation de valeur d'un montant de 3,152 millions de francs ont dû être dissoutes et il a fallu recourir aux fonds libres pour la couverture des dettes. Selon l'étude ALM, le montant de la réserve de fluctuation de valeur devrait correspondre à 7,13% des placements financiers pour lesquels la fondation assume elle-même le risque. A la fin de l'exercice, ce montant s'est réduit à 6,83% et était donc inférieur de 0,3 point à la valeur cible. Tous les placements financiers ont été évalués à leur valeur de marché.

Les placements financiers gérés par Swiss Life dans le plan de capital ont été rémunérés à 2,75% pour la partie obligatoire des avoirs de vieillesse des personnes en activité et à 2,25% pour la partie subobligatoire de ces avoirs.

Les frais d'administration purs se sont élevés à 356 francs par assuré en activité (contre 443 francs l'année précédente). Sur cette somme, 159 francs incombent à la fondation (contre 130 l'année précédente) et 197 francs à Swiss Life (contre 313 l'année précédente).

L'évolution boursière catastrophique a obligé le conseil de fondation à renoncer à une rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse, qui avait été prévue initialement sur la base des fonds libres disponibles au début de l'exercice et annoncée de façon générale et non définitive.

## Engagements de prévoyance et degré de couverture

Les engagements de prévoyance, d'un montant de 793 023 501 francs, sont couverts comme suit:

### a) Actifs provenant de contrats d'assurance

	<b>31.12.2008</b>	%
	<b>CHF</b>	
Réserves mathématiques issues du contrat de réassurance conclu avec Swiss Life pour le décès, l'invalidité et les rentes de vieillesse	60 753 841	7,66

### b) Plan de capital auprès de Swiss Life

	<b>31.12.2008</b>	%
	<b>CHF</b>	
Placements financiers avec garantie de la valeur nominale et garantie d'intérêt assumées par Swiss Life	553 725 286	69,83

### c) Placements financiers pour lesquels la fondation assume le risque

Ces placements financiers, d'un montant de 178 544 374 francs (22,51%) sont gérés par quatre gestionnaires de fortune (Albin Kistler Partner, Zurich; Credit Suisse, Berne et Zurich; la banque Wegelin & Co., Berne et Saint-Gall; Swiss Life Asset Management, Zurich).

A la fin de l'exercice, la composition de ces placements se présentait comme suit:

	<b>31.12.2008</b>	%
	<b>CHF</b>	
<b>Liquidités et marché monétaire</b>	<b>19 805 324</b>	11,1%
<b>Actions</b>	<b>50 940 338</b>	28,6%
Suisse	27 223 659	
Etranger	6 562 688	
Placements indirects (fonds)	11 351 881	
Placements indirects (fondation)	1 389 160	
Hedge Funds	4 415 950	
<b>Obligations</b>	<b>95 198 351</b>	53,3%
Suisse	54 543 420	
Etranger (CHF)	20 777 055	
Etranger (monnaies étrangères)	4 712 196	
Obligations convertibles en CHF	1 534 450	
Placements indirects (fonds)	12 798 559	
Dérivés sur obligations convertibles en monnaie étrangère	832 671	
<b>Transactions à terme sur devises</b>	<b>53 905</b>	0,0%
<b>Immobilier</b>	<b>12 546 456</b>	7,0%
Parts de fonds	12 322 456	
Actions	224 000	
<b>Total</b>	<b>178 544 374</b>	<b>100,0%</b>

La performance nette de ces placements financiers établie d'après le Reporting d'UBS (Global Custodian) est de -9,62% (moyenne des caisses de pension: -15%).

**d) Autres actifs après déduction des engagements généraux et des comptes de régularisation du passif**

**31.12.2008**  
**CHF**  
10 844 660

**e) Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2**

Le degré de couverture pour les capitaux d'épargne et les réserves mathématiques garantis par Swiss Life s'élève à 100%. Le degré de couverture des avoirs de vieillesse pour lesquels la fondation assume le risque se calcule comme suit:

	<b>31.12.2008</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2007</b> <b>CHF</b>
Part de la réserve mathématique et des provisions techniques	178 544 374,00	44 044 827,00
<b>Réserve mathématique nécessaire</b>	<b>178 544 374,00</b>	<b>44 044 827,00</b>
Réserve mathématique disponible	178 544 374,00	44 044 827,00
Réserve de fluctuation de valeur	10 843 660,08	13 996 402,00
Capital de la fondation, fonds libres	1 000,00	8 933 257,15
<b>Fonds disponibles pour couvrir les capitaux de prévoyance et les provisions techniques nécessaires</b>	<b>189 389 034,08</b>	<b>66 974 486,15</b>
<b>Degré de couverture des capitaux de prévoyance pour lesquels la fondation assume le risque</b>	<b>106,07%</b>	<b>152,06%</b>
<b>Degré de couverture total (Swiss Life et fondation)</b>	<b>101,42%</b>	<b>103,13%</b>

## Organes – Tiers mandatés

### Conseil de fondation

Hans-Caspar Hirzel, Gümligen, (président)<sup>\*)</sup>  
 Représentant des salariés  
 Hans-Rudolf Stahel, Pfäffikon, (trésorier)<sup>\*)</sup>  
 Représentant des employeurs  
 Tanja Bollig Bonvin, Randonne  
 Représentante des salariés  
 Renato Broggini, Balerna  
 Représentant des employeurs  
 Laura Campagna, Berne  
 Représentante des salariés  
 Susanne Hansen Saral, Lausanne  
 Représentante des employeurs

### Secrétariat

Paul Hostettler, avocat, gérant<sup>\*)</sup>  
 Alain Duc, Hanspeter Graf, Sonja Winkler

### Comptabilité externe

EY Accounting Services AG, 3001 Berne

### Organe de contrôle

Fiduria, Berne

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, Zurich (Swiss Life)

### Gestion de fortune

Albin Kistler Partner AG, Zurich  
 Credit Suisse, Berne et Zurich  
 Banque Wegelin & Co, Berne et Saint-Gall  
 Swiss Life Asset Management, Zurich

### Spécialiste des placements externes

Prof. G. Hobein, Feldmeilen

### Autorité de surveillance


Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich  
 Zurich (n° de registre ZH 1036)

<sup>\*)</sup> = Commission des finances

## Perspectives

L'année prochaine, les membres de la commission des finances et ceux du conseil de fondation se concentreront en priorité sur la consolidation de nos placements. Notre objectif déclaré est de tirer profit de l'autonomie partielle désormais acquise pour dégager une valeur ajoutée en faveur de nos destinataires, malgré le contexte difficile, afin d'accroître l'attractivité de notre fondation.

Berne, octobre 2009



Dr. med. dent. Hans-Caspar Hirzel,  
Président



Paul Hostettler, avocat  
Gérant